

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Date d'exécution : 22-08-2013  
Date d'édition : 22.aug.2013  
Version : 1.0.0

Linurex 50 SC

15212041BE-3

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Linurex 50 SC

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes

Agriculture.  
Produits phytopharmaceutiques  
Herbicide.  
(SC) Suspension concentrée (Concentré fluidifiable).

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

Makhteshim-Agan Benelux & Nordic B.V.

**Boîte postale :** 355  
**Code postal/Lieu :** 3830 AK Leusden The Netherlands  
**Téléphone :** +31 (0) 33 4453 160  
**Telefax :** +31 (0) 33 4321 598  
**Contact pour informations** h.vogelezang@mabeno.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Voir fournisseur (Numéro de téléphone est accessible uniquement pendant les heures d'affaires).  
ou  
Communiquer avec le centre antipoison de la région pour obtenir de l'aide.  
BE : +32 70 245 245  
NL : +31 30 274 88 88 (Ce service n'est accessible que par les agents de santé professionnels).  
DE : +49 30 19240

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. · Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

N ; R 50/53 · Repr. Cat. 2 ; R 61 · Repr. Cat.3 ; R 62 · Carc. Cat.3 ; R 40 · Xn ; R 48/22

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon la directive 67/548/CEE ou la directive 1999/45/CE

Symbole des dangers et désignation des dangers pour substances et préparations dangereuses



T ; Toxique



N ; Dangereux pour l'environnement

##### Phrases R

50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Date d'exécution :  
Date d'édition :  
Version :

22-08-2013  
22.aug.2013  
1.0.0

Linurex 50 SC

15212041BE-3

	pour l'environnement aquatique.
61	Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
62	Risque possible d'altération de la fertilité.
40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
48/22	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.

### Phrases S

61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
2	Conserver hors de la portée des enfants.
53	Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
23	Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols (terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant).
13	Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

### Phrases standard pour les risques particuliers pour l'homme et l'environnement

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

### 2.3 Autres dangers

Aucunes dans des conditions normales.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

LINURON (ISO) ; N° CE : 206-356-5; N° CAS : 330-55-2 ; Numéro d'identification UE : 006-021-00-1

Poids :	36 - 40 %
Classification 67/548/CEE :	N ; R50/53 Repr. Cat.2 ; R61 Repr. Cat.3 ; R62 Canc. Cat. 3 ; R40 Xn ; R48/22 Xn ; R22
Classification 1272/2008 [CLP] :	Repr. 1B ; H360Df Carc. 2 ; H351 STOT RE 2 ; H373 Acute Tox. 4 ; H302 Aquatic Chronic 1 ; H410

#### Indications diverses

Ce produit est considéré comme dangereux.  
Teneur en taux de R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Informations générales

en cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

#### En cas d'inhalation

éloigner la victime de la zone dangereuse.  
Appeler un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.

#### Après contact avec les yeux

Continuer à rincer l'oeil à l'eau froide durant 10 - 15 min minutes, en rétractant fréquemment les paupières.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Date d'exécution :  
Date d'édition :  
Version :

22-08-2013  
22.aug.2013  
1.0.0

Linurex 50 SC

15212041BE-3

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Appeler un médecin.

### En cas d'ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau.  
Appeler un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donner une thérapie de soutien.  
Traitement symptomatique. Pas d'antidote spécifique connu.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

##### Moyen d'extinction approprié

Pour des incendies petits:  
Extincteur à sec.  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).  
Eau en aérosol  
Pour des incendies étendus:  
Mousse.  
Eau en aérosol

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

##### Produits de combustion dangereux

La décomposition thermique génère:  
Composés de chlorure.  
Oxydes de carbone.  
Oxydes d'azote.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

##### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuel (voir chapitre 8).  
Ne pas respirer les vapeurs.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le produit déversé avec un matériau inerte (p. ex. : du sable sec ou de la terre sèche) et placer dans un contenant à déchets chimiques.  
Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir les mesures de protection aux points 8 et 13.

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Date d'exécution : 22-08-2013  
Date d'édition : 22.aug.2013  
Version : 1.0.0

Linurex 50 SC

15212041BE-3

Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.

#### Incompatibilités de stockage

##### Tenir à l'écart de

Rayons directs du soleil.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Aucune

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Protection individuelle

##### Protection yeux / visage

Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.

##### Protection de la peau

###### Protection des mains

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.

L'exposition à long terme:

Délai de rupture: 480 min

L'épaisseur du matériau: 0,7 mm

Exposition de courte durée:

Délai de rupture: 30 min

L'épaisseur du matériau: 0,4 mm

Matériel:

NBR (Caoutchouc nitrile). PVC (Chlorure de polyvinyle)

###### Protection corporelle

Porter un vêtement de protection approprié et bottes résistants aux produits chimiques.

##### Protection respiratoire

Pendant les pulvérisations, porter un appareil respiratoire approprié.

Port d'un demi-masque respiratoire conforme EN140 avec filtre antiparticules classe A/P2 ou de catégorie plus haute

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Données de sécurité

État :		liquide
Couleur :		Clair(e), Brun(e)
Odeur :		caractéristique
Point éclair :	>	79 °C
Température d'ignition :		566 °C
Valeur pH :		7 - 9.5
Inflammabilité:		Ininflammable.
Propriétés d'oxydation:		Incomburant.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Date d'exécution :  
Date d'édition :  
Version :

22-08-2013  
22.aug.2013  
1.0.0

Linurex 50 SC

15212041BE-3

<b>Propriétés explosives :</b>		Non explosif
<b>Densité :</b>	( 20 °C )	1190 kg/m <sup>3</sup>
<b>Viscosité :</b>	( 20 °C )	174 - 1326 mPa.s
<b>Viscosité :</b>	( 40 °C )	120 - 1042 mPa.s
<b>Tension superficielle :</b>	( 25 °C )	28.4 mN/m
<b>Tension superficielle :</b>	( 40 °C )	28.4 mN/m

### 9.2 Autres informations

Aucune

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

### 10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

### 10.5 Matières incompatibles

Agent oxydant.  
Acide.  
Base

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère:  
Composés de chlorure.  
Oxydes de carbone.  
Oxydes d'azote.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Effets aigus

##### Toxicité orale aiguë

Paramètre : DL50  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Espèce : Rat  
Dose efficace : 4480 mg/kg

##### Toxicité dermique aiguë

Paramètre : DL50  
Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 4000 mg/kg

##### Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : CL50  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 1.74 mg/l  
Temps d'exposition : 4 h  
Résultat d'essai : concentration possible maximum.

#### Effet irritant et caustique

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Date d'exécution : 22-08-2013  
Date d'édition : 22.aug.2013  
Version : 1.0.0

Linurex 50 SC

15212041BE-3

### Iritation primaire de la peau

Paramètre : Corrosion cutanée/irritation cutanée  
Résultat : Non irritant.

### Irritation des yeux

Paramètre : Lésions oculaires graves/irritation oculaire  
Résultat : Non irritant.

### Sensibilisation

#### En cas de contact avec la peau

Paramètre : Sensibilisation respiratoire ou cutanée  
Résultat : Non sensibilisant.

### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

#### Cancerogénité

Linuron.  
Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

#### Mutagénéité des gamètes/Génotoxicité

Linuron.  
Non mutagène.

#### Toxicité pour la reproduction

Linuron.  
Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. Risque possible d'altération de la fertilité.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique

##### Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre : CL50  
Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)  
Dose efficace : 15 mg/l

##### Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Paramètre : EC50  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Dose efficace : 15 mg/l

#### Toxicité terrestre

##### Toxicité pour les oiseaux (reproduction)

Paramètre : DL50  
Espèce : Coturnix coturnix japonica (caille japonaise)  
Dose efficace : 1140 mg/kg

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Décomposition abiotique

##### Décomposition abiotique dans Eau

###### Hydrolyse

Paramètre : Demi-vie dans l'eau douce  
Résultat : 48 d  
Paramètre : Demi-vie dans le sol  
Résultat : 13 - 82 d

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Adsorption/Désorption

Paramètre : Mobilité au sol

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Date d'exécution :  
Date d'édition :  
Version :

22-08-2013  
22.aug.2013  
1.0.0

Linurex 50 SC

15212041BE-3

Évaluation : Non mobile.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

### 12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

### 12.7 Autres indications écologiques

Aucune

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.  
Élimination dans une décharge approuvée pour les pesticides, ou dans un incinérateur chimique équipé des balais-brosses.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

ONU 3082

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

#### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

ONU3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. ( LINURON (ISO) ), 9, III, ( E )

#### Transport maritime (IMDG)

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. ( LINURON (ISO) )

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

#### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 9  
Code de classification : M6  
Danger n° (code Kemler) : 90  
Code de restriction concernant les tunnels : E  
Étiquette de danger :



9 / N

#### Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 9  
Numéro EmS : F-A / S-F  
Réglementations particulières : LQ 5 I  
Étiquette de danger :



9 / N

### 14.4 Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : III

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Oui

Transport maritime (IMDG) : Oui (P)

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Date d'exécution : 22-08-2013  
Date d'édition : 22.aug.2013  
Version : 1.0.0

Linurex 50 SC

15212041BE-3

Aucune

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

##### Directives nationales

SP 1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

SPo 2 - Laver tous les équipements de protection après utilisation.

SPe 3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 m par rapport aux points d'eau.

##### Classe risque aquatique (WGK)

Classe : 3 (Présente un très grave danger pour l'eau.) Classification selon VwVwS

##### Autres informations, restrictions et dispositions légales

Numéro d'agrément: 8445 P/B

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

### SECTION 16: Autres informations

#### 16.1 Indications de changement

Aucune

#### 16.2 Abréviations et acronymes

a.i. = Active ingredient

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists (US)

ADR = European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road

AFFF = Aqueous Film Forming Foam

AISE = International Association for Soaps, Detergents and Maintenance Products (joint project of AISE and CEFIC)

AOAC = AOAC International (formerly Association of Official Analytical Chemists)

aq. = Aqueous

ASTM = American Society of Testing and Materials (US)

atm = Atmosphere(s)

B.V. = Beperkt Vennootschap (Limited)

BCF = Bioconcentration Factor

bp = Boiling point at stated pressure

bw = Body weight

ca = (Circa) about

CAS No = Chemical Abstracts Service Number (see ACS - American Chemical Society)

CEFIC = European Chemical Industry Council (established 1972)

CIPAC = Collaborative International Pesticides Analytical Council

CLP = REGULATION (EC) No 1272/2008 on classification, labelling and packaging of substances and mixtures.

Conc = Concentration

cP = CentiPoise

cSt = Centistokes

d = Day(s)

DIN = Deutsches Institut für Normung e.V.

DNEL = Derived No-Effect Level

DT50 = Time for 50% loss; half-life

EbC50 = Median effective concentration (biomass, e.g. of algae)

EC = European Community; European Commission

EC50 = Median effective concentration

EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (EU, outdated, now replaced by EC Number)

ELINCS = European List of Notified (New) Chemicals (see Tab 7, Background - Guide)

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Date d'exécution :** 22-08-2013  
**Date d'édition :** 22.aug.2013  
**Version :** 1.0.0

Linurex 50 SC

15212041BE-3

ErC50 = Median effective concentration (growth rate, e.g. of algae)  
EU = European Union  
EWC = European Waste Catalogue  
FAO = Food and Agriculture Organization (United Nations)  
GIFAP = Groupement International des Associations Nationales de Fabricants de Produits Agrochimiques (now CropLife International)  
h = Hour(s)  
hPa = HectoPascal (unit of pressure)  
IARC = International Agency for Research on Cancer  
IATA = International Air Transport Association  
IC50 = Concentration that produces 50% inhibition  
IMDG Code = International Maritime Dangerous Goods Code  
IMO = International Maritime Organization  
ISO = International Organization for Standardization  
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database  
IUPAC = International Union of Pure and Applied Chemistry  
kg = Kilogram  
Kow = Distribution coefficient between n-octanol and water  
kPa = KiloPascal (unit of pressure)  
LC50 = Concentration required to kill 50% of test organisms  
LD50 = Dose required to kill 50% of test organisms  
LEL = Lower Explosive Limit/Lower Explosion Limit  
LOAEL = Lowest observed adverse effect level  
mg = Milligram  
min = Minute(s)  
ml = Milliliter  
mmHg = Pressure equivalent to 1 mm of mercury (133.3 Pa)  
mp = Melting point  
MRL = Maximum Residue Limit  
MSDS = Material Safety Data Sheet  
n.o.s. = Not Otherwise Specified  
NIOSH = National Institute for Occupational Safety and Health (US)  
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level  
NOEC = No observed effect concentration  
NOEL = No Observable Effect Level  
NOx = Oxides of Nitrogen  
OECD = Organization for Economic Cooperation and Development  
OEL = Occupational Exposure Limits  
Pa = Pascal (unit of pressure)  
PBT = Persistent, Bioaccumulative or Toxic  
pH = -log<sub>10</sub> hydrogen ion concentration  
pKa = -log<sub>10</sub> acid dissociation constant  
PNEC = Previsible Non Effect Concentration  
POPs = Persistent Organic Pollutants  
ppb = Parts per billion  
PPE = Personal Protection Equipment  
ppm = Parts per million  
ppt = Parts per trillion  
PVC = Polyvinyl Chloride  
QSAR = Quantitative Structure-Activity Relationship  
REACH = Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals (EU, see NCP)  
SI = International System of Units  
STEL = Short-Term Exposure Limit  
tech. = Technical grade  
TSCA = Toxic Substances Control Act (US)  
TWA = Time-Weighted Average  
vPvB = Very Persistent and Very Bioaccumulative  
WHO = World Health Organization = OMS

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Date d'exécution :** 22-08-2013  
**Date d' édition :** 22.aug.2013  
**Version :** 1.0.0

Linurex 50 SC

15212041BE-3

y = Year(s)

### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

### 16.5 Teneur en taux de R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H360Df	Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
R 22	Nocif en cas d'ingestion.
R 40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
R 48/22	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
R 50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 61	Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 62	Risque possible d'altération de la fertilité.

### 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.